

La 1<sup>ère</sup> réunion sur l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) a eu lieu le 30 juillet dans le cadre du Plan Social en cours

## LES MODALITES ...

L'Activité Partielle de Longue Durée sera mise en place dès janvier 2021 à la suite de l'activité partielle actuelle qui a été reconduite jusqu'à la fin de l'année aux conditions actuelles (92% du salaire net).

**Le but de ce futur accord est de préserver l'emploi.**

L'APLD est applicable au maximum pendant 4 semestres sur une durée totale de 36 mois. La reconduction (ou non) du dispositif sera analysée en fonction de la situation économique, à la fin de chaque semestre.

La Direction propose une indemnisation sur la base de 84% du salaire net.  
**Pour la CFTC ce point doit faire l'objet d'une vraie négociation.**

Le dispositif toucherait essentiellement les secteurs de Production (A320, A330/A350) et « certains cols blancs » travaillant dans ces secteurs avec un taux d'activité partielle entre 15% et 20%

Les salariés concernés seront « protégés » et exclus du Plan Social.

La Direction prévoit 2 autres réunions de négociation le 31 août et le 08 septembre.

## NOTRE POSITION

**Dans le but de préserver un maximum d'emplois**  
et dans un esprit de solidarité,  
la CFTC revendique que le dispositif d'APLD  
soit étendu à l'ensemble des secteurs d'activité.

